DEPARTEMENT DE LA REUNION CENTRE DE GESTION DE LA REUNION

5, allée de la Piscine B.P. 374 97455 SAINT-PIERRE Cedex

> ARRETE N° 065 -2018-CDG FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF (Concours sur titres avec épreuves)

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA REUNION,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- VU le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- VU l'arrêté 167-2017-CDG portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'Assistant territorial socio-éducatif,
- VU l'arrêté n° 061-2018-CDG en date du 30 août 2018 portant modification d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'Assistant territorial socio-éducatif.
- VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant de la CAP catégorie A, en date du 17 décembre 2017,

ARRETE



ARTICLE 1:

La liste des membres du jury du concours sur titres avec épreuves d'Assistant territorial socio-éducatif est fixée comme suit :

ELUS LOCAUX

- Mme Paulette ISAMBERT Adjointe au maire déléguée aux Affaires Civiles Mairie de Sainte-Marie - Présidente du jury
- Mme Jocelyne MIRANVILLE Adjointe au maire déléguée à la Petite Enfance Mairie de Saint-Louis – Suppléante de la Présidente du jury en cas d'empêchement
- Mme Marie-Hélène NAUD-CARPANIN Adjointe déléguée à l'État civil, actions solidaires et politique envers les personnes âgées Mairie de Saint-André

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- Mme Nadine WLODY Conseiller socio-éducatif Responsable du Pôle Social CCAS de la Possession
- Mme Aziza HOUSSEN Assistant socio-éducatif CCAS de Saint Leu
- M. Thierry PAYET Ingénieur Principal Directeur des services techniques Mairie de l'Etang Salé Représentant du personnel de la catégorie A à la Commission Administrative Paritaire SAFPTR

PERSONNALITES QUALIFIEES

- Mme Corrine GAZAR Attachée principale DGAS Mairie de Saint-Joseph
- M. Jacques LOMBARDIE Directeur Territorial Responsable CCAS Mairie de Saint-Pierre
- M. Alain MOREAU DGS Retraité Représentant du CNFPT Mairie de Le Port

ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Réunion et affiché au Centre de Gestion de la Réunion.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim du Centre de Gestion de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre, le 0 6 SEP. 2018

DE GES

Léonus THEMOT

Le Président

Le présent arrêté est certifié exécutoire étant transmis en Préfecture le 0 6 SEP. 2018 et affiché le 0 6 SEP. 2018 Le Président.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65 modifié le 28/11/83, cette décision peut faire l'objet d'un reçours en annulation devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de la publication.